

Label EcoQuartier

Pierre Mourey -Driea
Service de l'aménagement



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France

Historique de la démarche

A l'origine : Le Grenelle de l'Environnement
Déclinaison aménagement : le Plan Ville durable
Objectif : bâtir un **référentiel EcoQuartier**

Pour cela, **2 appels à projets 2009 et 2011**
500 collectivités candidates (100 en Ile-de-France)
Un Club national ÉcoQuartier, lieu de rencontres, d'échanges et de formations.

Des points positifs : identification d'un vivier de l'aménagement durable, et d'une demande forte des collectivités pour s'inscrire dans ces démarches.

Des pistes de progrès pour la démarche: des réalisations pas toujours conformes aux objectifs affichés ; une contextualisation trop limitée.

De l'appel à projet au Label

Pourquoi un label ?

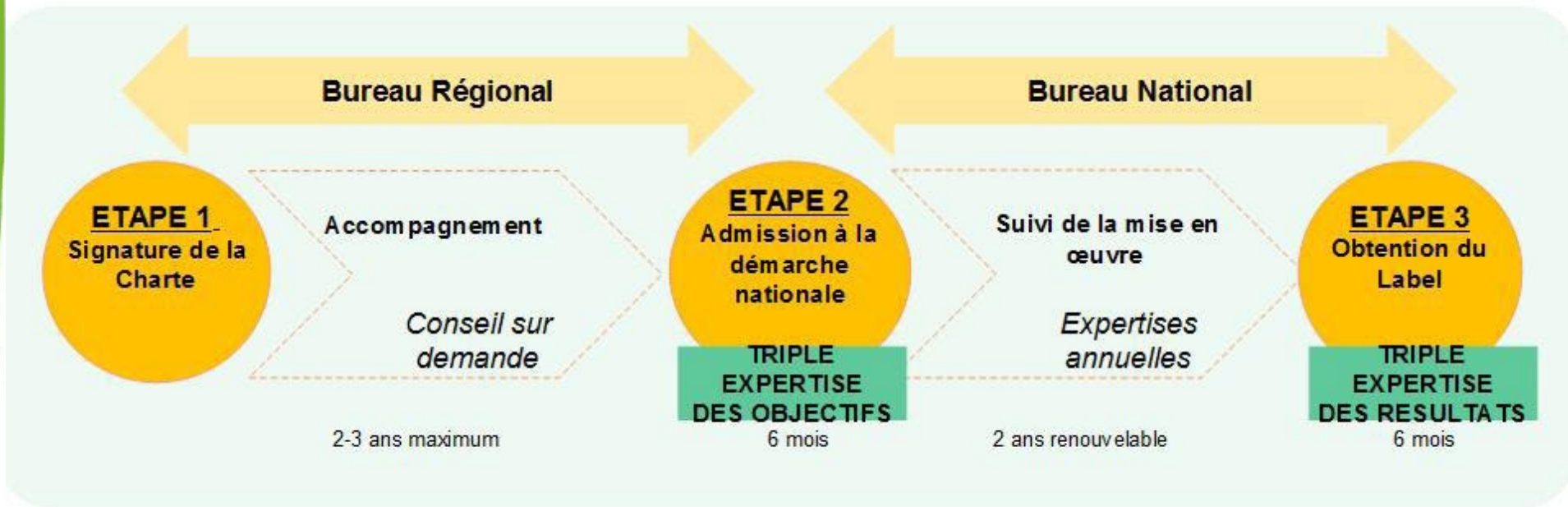
- **Pour respecter les engagements internationaux de la France**
- **Pour passer d'une démarche expérimentale à une politique publique** : la construction de logements pour tous, la transition écologique et l'égalité des territoires.
- **Parce que le terme n'était pas protégé**
- **Pour encourager, pérenniser et garantir les projets**

Un label pour qui ?

Le Label :

- **ne repose pas sur une norme :**
 - un socle d'exigences fondamentales (des réponses à apporter à plusieurs enjeux), mais **pas un modèle**: on ne dit pas comment faire un écoquartier, mais **quelles questions se poser**
 - une nécessaire « contextualisation » des engagements pour chaque projet
- s'adapte à **tous les contextes, à toutes les tailles de villes et à tous les stades d'avancement**

Les étapes du Label



Signature de la charte des ÉcoQuartiers

- **Signature par le maire** (ou EPCI le cas échéant) après délibération du conseil municipal
- Marque l'**entrée dans le Club national écoquartier** -partage, échanges, formations
- La Charte : **20 engagements** à respecter pour ses projets d'ÉcoQuartiers. Ex : « mettre en œuvre les conditions de la mixité (sociale et intergénérationnelle), du bien-vivre ensemble et de la solidarité ».



Admission à la démarche nationale

Présentation du projet d'écoquartier aux services de l'Etat ; deux possibilités :

- le projet est encore très amont et il est trop tôt pour remplir un dossier de labellisation;
- le projet au moins au début des travaux : renseignement **du dossier de labellisation**



Admission à la démarche nationale

Le dossier décline en 4 dimensions les 20 engagements de la charte avec critères d'évaluation et indicateurs chiffrés :

- > **démarche et processus** : faire du projet autrement
 - > **cadre de vie et usage** : améliorer le quotidien
 - > **développement territorial** : dynamiser le territoire
 - > **préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques** : répondre à l'urgence climatique et environnementale
- Le dossier est renseigné en ligne sur LOAD



Les 20 engagements de la Charte des EcoQuartiers

1	Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire	6	Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain	11	Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire	16	Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques
2	Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie	7	Mettre en œuvre les conditions de la mixité (sociale et intergénérationnelle), du bien-vivre ensemble et de la solidarité	12	Favoriser la diversité des fonctions dans l'optique d'un territoire des courtes distances	17	Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération
3	Intégrer l'approche en coût global lors des choix d'investissement	8	Assurer un cadre de vie sain et sûr	13	Optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer les filières locales et les circuits courts	18	Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage
4	Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception	9	Mettre en œuvre une qualité architecturale et urbaine qui concilie intensité et qualité de vie	14	Privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile	19	Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe
5	Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continues	10	Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier	15	Favoriser la transition numérique en facilitant le déploiement des réseaux et des services innovants	20	Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

Cadre de vie et usages : améliorer le quotidien

6. Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : ÉCONOMIE D'ESPACE / RENOUVELLEMENT URBAIN

- 1) Quelle politique foncière a été menée ces dix dernières années sur votre territoire et pour répondre à quels enjeux ?
- 2) Comment avez-vous choisi la localisation de votre EcoQuartier au regard des enjeux fonciers de votre territoire ?

NOTION 2 : OPTIMISATION DE L'ESPACE / DENSITÉ

- 1) Comment optimisez-vous la consommation d'espace au sein de votre EcoQuartier ?

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR D'ÉTALEMENT URBAIN

« % DE L'ÉCOQUARTIER EN EXTENSION URBAINE »

$$\frac{\text{Surface de l'ÉcoQuartier sur des espaces naturels et agricoles en ha}^{(1)}}{\text{Surface totale de l'ÉcoQuartier en ha}}$$

(1) Corinne Land Cover ou MOS IAU en IdF

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies dans la Partie A du dossier de Labellisation.**

%

INDICATEUR DE DENSITÉ BRUTE

« NOMBRE DE LOGEMENTS PAR HECTARE »

$$\frac{\text{Nombre de logements dans l'ÉcoQuartier}}{\text{Surface de l'ÉcoQuartier en ha}}$$

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies dans la Partie A du dossier de Labellisation.**

Lgts/ha

INDICATEUR DE DENSITÉ NETTE

« NOMBRE DE LOGEMENTS PAR HECTARE (HORS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS) »

$$\frac{\text{Nombre de logements dans l'ÉcoQuartier}}{\text{Surface de l'ÉcoQuartier hors voirie et espaces publics en ha}}$$

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies dans la Partie A du dossier de Labellisation.**

Lgts/ha



Admission à la démarche nationale

- Commission régionale : première évaluation par les experts locaux (DRIEA-DDT- autres acteurs) sur la base du dossier de labellisation et d'une visite de terrain
- Transmission des candidatures validées à la Commission nationale qui statue.

Admission à la démarche nationale

- Commission régionale : première évaluation par les experts locaux (DRIEA-DDT- autres acteurs) sur la base du dossier de labellisation et d'une visite de terrain
- Transmission des candidatures validées à la Commission nationale qui statue.

Étape n°3 : obtention du label

Commission nationale (experts Etat et hors Etat) - Trois possibilités :

- **Ajournement de la candidature**
- **Diplôme « Engagé dans la labellisation »** pour les projets prometteurs mais pas encore sortis de terre -suivi annuel jusqu'au label éventuel.
- **Label** pour les écoquartiers dont la réalisation est suffisamment avancée,



Le calendrier de la session 2014

- fin novembre : liste des villes participant à cette deuxième vague arrêtée.
- de fin novembre à la fin du mois de février : remplissage des dossiers dans LOAD, librairie en ligne
- mi-mars à mi-mai : expertises et visites de terrain
- fin juin : annonce des résultats par la Commission nationale

Vos sources et contacts pour le label

Un site :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Lancement-du-label-national>

Pour récupérer **Charte et dossier de labellisation**

- **Vos correspondants départementaux DDT 77:**

Sandrine Lienard

sandrine.lienard@seine-et-marne.gouv.fr

Yasmine Couveur

yasmine.couveur@seine-et-marne.gouv.fr

- **Votre correspondant régional : Pierre Mourey, DRIEA**

Pierre.Mourey@developpement-durable.gouv.fr